



UNIVERSITÉ DE HAUTE ALSACE  
**Faculté des Sciences et Techniques**

# LIVRET DE L'ÉTUDIANT

## Licence 3

# MATHÉMATIQUES

Année 2023 – 2024

Domaine : Sciences - Technologies - Santé  
LICENCES



# Sommaire

## Table des matières

1. L'UFR Sciences et Techniques .....	3
2. Le campus .....	4
2.1. Le plan.....	4
2.2. Localisation des salles d'enseignement.....	5
3. Scolarité .....	6
3.1. Service de scolarité .....	6
3.2. Inscriptions .....	6
3.3. Validation d'U.E. ....	6
3.4. Boite mail UHA .....	7
3.5. Le calendrier universitaire .....	7
3.6. Les emplois du temps.....	9
3.7. L'accueil des personnes en situation de handicap .....	10
3.8. Les sportifs de haut niveau.....	10
3.9. Les étudiants salariés .....	11
3.10. Les étudiants boursiers .....	11
3.11. Etudiants Campus France .....	12
3.12. UE Libre.....	12
3.13. Lexique des termes universitaires .....	13
4. Les modalités de contrôle des connaissances - MCC.....	14
4.1. Licence 3 semestre 5 .....	14
4.2. Licence 3 semestre 6 .....	15
5. Informations importantes :.....	15
5.1. Certification obligatoire pour l'obtention de grade de la licence :.....	15
PIX (nouvelle certification des compétences numériques).....	15
5.2. Plagiat : (concerne TOUT travail rendu par l'étudiant).....	16
5.3. Examens :.....	16
5.4. Coordonnées utiles.....	16

## 1. L'UFR Sciences et Techniques

L'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Sciences et Techniques, aussi appelée Faculté des Sciences et des Techniques, a été créée en 1958. Elle est située sur le campus Illberg à Mulhouse.

Elle a pour missions :

- la formation initiale et continue de haut niveau scientifique
- la formation par alternance (niveau Master)
- la recherche scientifique et technologique, ainsi que la valorisation de ses résultats
- la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique
- la coopération internationale

Direction : L'UFR Sciences et Techniques est dirigée par un Directeur:

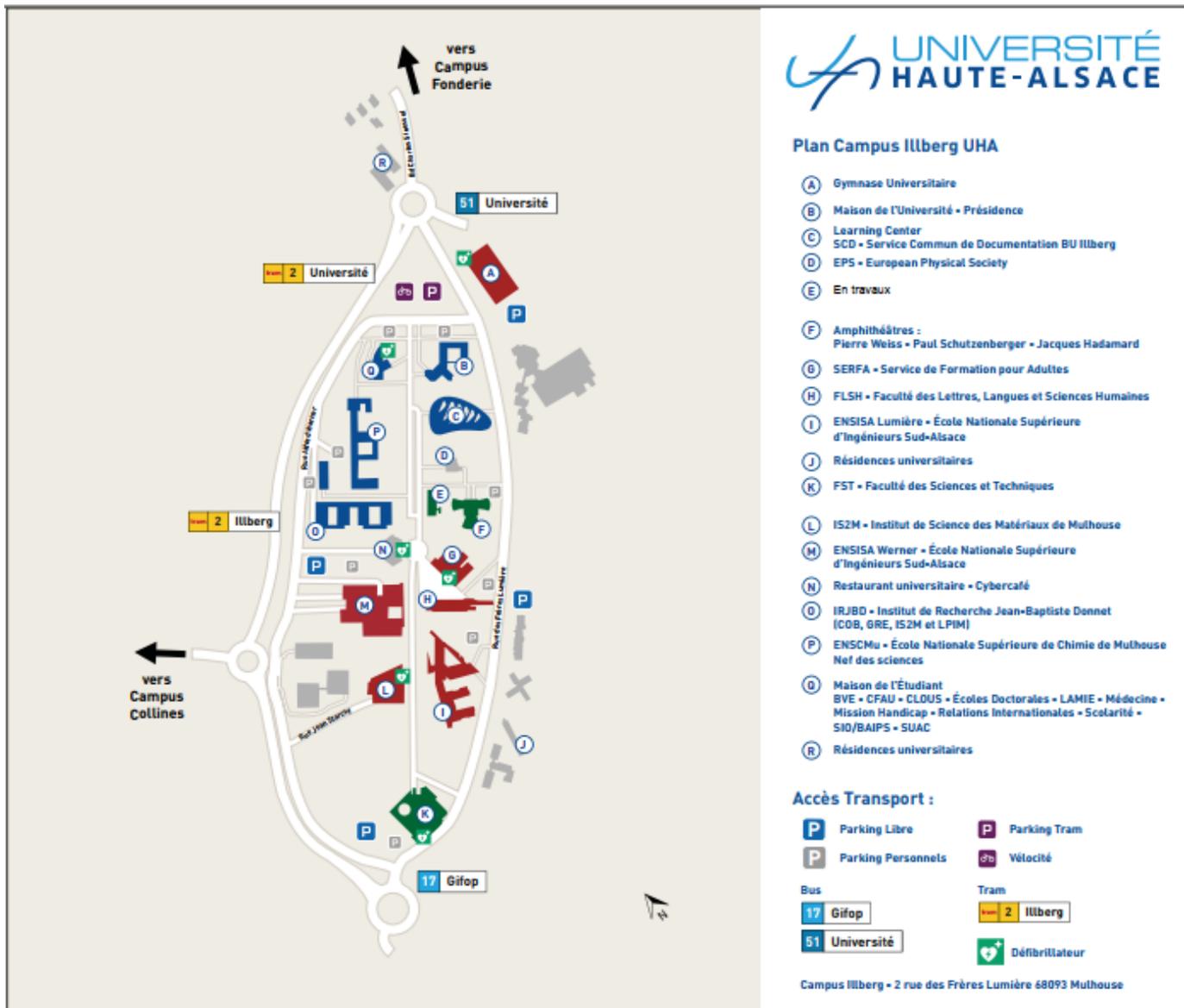
Directeur : M. Mickaël DERIVAZ ([mickael,derivaz@uha.fr](mailto:mickael,derivaz@uha.fr))

Les différents responsables de formation des licences:

Mentions	Parcours	Responsable
SPI	Electronique, Electrotechnique et Automatique Parcours trinational ICS	M. HERMANN Gilles gilles.hermann@uha.fr
Informatique	Informatique et MIAGE	M. RIVIERE Stéphane stephane.riviere@uha.fr
Informatique	Mathématiques	Mme ANICIC Sylvia sylvia.anicic@uha.fr
SPI	Mécanique - trinationale Mécatronique	Mme JUNG Corinne corinne.jung@uha.fr
Physique, chimie	Chimie, parcours Regio Chimica	Mme BALLY-LE GALL Florence regiochimica.enscmu@uha.fr
Physique, chimie	Environnement, Sécurité, Risques	M. LEYSSENS Gontrand gontrand.leysSENS@uha.fr
Physique, chimie	Physique	M. PIRRI Carmelo carmelo.pirri@uha.fr
Physique, chimie	Chimie	M. PARMENTIER Julien julien.parmentier@uha.fr
Physique, chimie	Licence renforcée - Physique - Chimie	M. VONAU François francois.vonau@uha.fr
STAPS	Activités Physiques Adaptées et Santé	Mme Géraldine ESCRIVA-BOULLEY geraldine.escriVa-boulley@uha.fr Mme Claire PILUSO claire.piluso@uha.fr

## 2. Le campus

### 2.1. Le plan



2.2.

2.3.

2.4.



FST n°18  
Bâtiment K

## 2.5. Localisation des salles d'enseignement

Bâtiment	Salle	Localisation
FST 18 rue F. Lumière <b>Bâtiment K</b>	<p><u>Amphithéâtres :</u></p> <p>ILL_K_ AMPHI A ILL_K_ AMPHI TAGLANG ILL_K_ AMPHI GB (Gaston Berger)</p> <p><u>Salles de COURS ou TD :</u></p> <p>ILL_K_ 001 à 006 ILL_K_ 100 à 106 ILL_K_ 201 à 203</p> <p><u>Salles TP :</u></p> <p>ILL_K_ TP CHIMIE PHYS ILL_K_ TP CHIMIE MINE ILL_K_ TP CHIMIE ORGA ILL_K_ TP PHYS 1 ILL_K_ TP PHYS 2 ILL_K_ TP EEA</p> <p><u>Salles informatique :</u></p> <p>ILL_K_ 110 ETUDIANTS (info en libre-service 24 postes) ILL_K_ 107 INFO ILL_K_ 109 INFO</p>	<p>rez de chaussée rez de chaussée 1<sup>er</sup> étage</p> <p>rez de chaussée 1<sup>er</sup> étage 2<sup>ème</sup> étage</p> <p>1<sup>er</sup> étage 1<sup>er</sup> étage 1<sup>er</sup> étage rez de chaussée rez de chaussée rez de chaussée</p> <p>1<sup>er</sup> étage 1<sup>er</sup> étage 1<sup>er</sup> étage</p>
FST 6 rue F. Lumière <b>Bâtiment F</b>	ILL_F_ 1 à 4	1 <sup>er</sup> étage
ENSISA Lumière <b>Bâtiment I</b>	<p><u>Salles informatique :</u></p> <p>ILL_I_ E37 (42 postes) ILL_I_ E39 (27 postes)</p>	2 <sup>ème</sup> étage

## 3. Scolarité

### 3.1. Service de scolarité

**Responsable pédagogique de la L3 Mathématiques :**  
**Mme Sylvia ANICIC / [sylvia.anicic@uha.fr](mailto:sylvia.anicic@uha.fr)**

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA SCOLARITE :

**LUNDI au VENDREDI** de 7 h 45 à 12 h 30 – Fermé les après-midis.

## Responsable de la scolarité L3 mathématiques :

Mme DOUAKHA Hasiba : hasiba.douakha@uha.fr, 03 89 33 62 63

Mme Douakha est votre personne référente en licence 3ème année MATHEMATIQUES, pour la remise de vos justificatifs d'absence ou de tout autre renseignement concernant votre scolarité.

Retrouvez les informations détaillées concernant la Faculté des Sciences et Techniques sur le site internet :

<http://www.fst.uha.fr>

### 3.2. Inscriptions

Deux inscriptions obligatoires :

**Deux inscriptions obligatoires :**

Inscription administrative : vous permet d'obtenir votre statut étudiant, votre carte "mon pass campus", l'accès à la B.U., aux services du CROUS, aux activités culturelles et sportives.

Les étudiants qui n'ont pas pu finaliser leur inscription administrative avant la rentrée sont autorisés à suivre les enseignements hormis les TP. Le non-paiement des frais de scolarité entraîne l'impossibilité de suivre les TP (pas de couverture en cas d'accident).

Diplôme	frais annexes	Justification des frais annexes
Licence Sciences et technologies (toutes les mentions hors STAPS)	30 euros	Quota de 100 impressions et accès aux logiciels sous licence en libre service
		Salle info en libre accès jusqu'à 21 heures
		Participation aux forums et salons

*Les frais annexes sont facultatifs et doivent correspondre à une prestation supplémentaire qui n'est pas nécessaire à l'obtention du diplôme.*

Inscription pédagogique : elle complète l'inscription administrative. Elle sera effectuée auprès de la scolarité de la FST **avant le 15 octobre**. Les modalités seront transmises aux étudiants ultérieurement

**Ne ratez pas cette étape indispensable pour l'enregistrement de vos résultats.**

Pensez à communiquer à la scolarité tout changement dans les renseignements fournis (adresse, numéro de téléphone,...) intervenant au cours de l'année universitaire.

L'inscription pédagogique aux **UE à choix** du second semestre se fera entre le 1<sup>er</sup> et le 15 décembre 2021.

**Sans inscription pédagogique, l'étudiant(e) n'est pas autorisé(e) à se présenter aux épreuves d'examens et l'étudiant boursier devra rembourser les sommes déjà perçues.**

### 3.3. Validation d'U.E.

Les étudiants ayant acquis une ou plusieurs UE similaires à celles de la licence 3 dans une université peuvent demander par écrit la validation de ces notes auprès du responsable de leur filière **avant le 23 septembre 2023**.

### 3.4. Boite mail UHA

Attention : durant l'année des informations diverses vous seront envoyées sur votre boite mail UHA. **Vous devez impérativement consulter votre boite mail UHA tous les jours et faire, en début d'année, un transfert automatique vers votre boite personnelle.**

### 3.5. Le calendrier universitaire

CALENDRIER UNIVERSTAIR 2023-2024								
L3 MATHÉMATIQUES								
Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		
1 V		1 D		1 M	Toussaint	1 V		
2 S		2 L	Début UE libré	2 J	Vacances d'automne *	2 S		
3 D		3 M		3 V		3 D		
4 L		4 M		4 S		4 L		
5 M		5 J	4	5 D		5 M		
6 M		6 V		6 L		6 M		
7 J		7 S		7 M	7 J	12		
8 V		8 D		8 M	8 V			
9 S		9 L		9 J	9 S			
10 D		10 M		10 V	10 D			
11 L	entrée L3 Mat	11 M		11 S	Anniversaire 1318	11 L	14	
12 M		12 J	5	12 D		12 M		
13 M		13 V		13 L		13 M		
14 J		14 S		14 M		14 J	13	
15 V	1	15 D		15 M		15 V		
16 S		16 L		16 J	9	16 S		
17 D		17 M		17 V		17 D		
18 L		18 M		18 S		18 L		
19 M		19 J	6	19 D		19 M		
20 M		20 V		20 L		20 M		
21 J	2	21 S		21 M		21 J		
22 V		22 D		22 M		22 V		
23 S		23 L		23 J	10	23 S		
24 D		24 M		24 V		24 D		
25 L		25 M		25 S		25 L		
26 M		26 J	7	26 D		26 M	26 V Fin CC Sem 5	
27 M		27 V		27 L		27 M		
28 J	3	28 S		28 M		28 J		
29 V		29 D		29 M		29 V	29 L Début cours S4	
30 S		30 L	Vacances d'automne	30 J	11	30 S		
31 D		31 M		31 D		31 M	1	
Février		Mars		Avril		Mai		
1 J		1 V	Vacances d'hiver	1 L	Landi de Pâques	1 M	Fête de travail	
2 V		2 S			2 M		2 J	
3 S		3 D			3 M		3 V	
4 D		4 L			4 J		4 S	11
5 L		5 M			5 V	8	5 D	
6 M		6 M			6 S		6 L	
7 M	2	7 J			7 D		7 M	
8 J		8 V			8 L		8 M	Anniversaire 1345
9 V	JURY SEM 5	9 S			9 M		9 J	Anniversaire
10 S		10 D		10 M		10 V	12	
11 D		11 L		11 J		11 S		
12 L		12 M		12 V	9	12 D		
13 M		13 M		13 S		13 L		
14 M		14 J	5	14 D		14 M	14 V Fin CC Sem 5	
15 J	3	15 V		15 L		15 M		
16 V		16 S		16 M		16 J	13	
17 S		17 D		17 M		17 V		
18 D		18 L		18 J		18 S		
19 L		19 M		19 V	10	19 D		
20 M		20 M		20 S		20 L	Prezéro	
21 M		21 J	DUATHLON	21 D		21 M		
22 J	4	22 V		22 L		22 M		
23 V		23 S		23 M		23 J	14	
24 S		24 D		24 M	Vacances de printemps	24 V		
25 D		25 L		25 J		25 S	25 M	
26 L		26 M		26 V		26 D	26 M	
27 M	Vacances d'hiver	27 M	7	27 S		27 L	27 J	
28 M		28 J		28 D		28 M	28 V	JURY S6 + COME
29 J		29 V	Vendredi Saint	29 L	29 M	29 S	DIPLÔME	
30 S		30 S		30 M	30 J	15	30 D	
31 D		31 D		31 V		31 V		

Vacances de Noël : du 15/12/23 au 07/01/24 (dont 1 semaine pour réduire la consommation d'énergie)  
 Vacances d'hiver du 24/02 au 10/03/2024 (dont 1 semaine pour réduire la consommation d'énergie)

**Rentrée L3 MATHS : 11/09 à 13h30 SA**  
**JURY SEM 5 L3 MATHS VENDREDI 09/02 à 10h15 SALLE**  
**JURY SEM 6 L3 MATHS VENDREDI 23/06 à 9h SALLE RE**

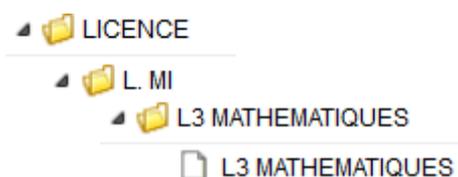
### 3.6. Les emplois du temps

Consultation :

Les emplois du temps sont accessibles sur des panneaux d'affichage / vitrines dans le hall de la FST, par année, par parcours et par groupe d'appartenance, ainsi que sur le site Web ADE via [www.emploisdutemps.uha.fr](http://www.emploisdutemps.uha.fr) où ils sont mis à jour quotidiennement. La connexion s'effectue à l'aide de votre adresse mail et identifiant UHA.



Dans "Liste de Ressources" (colonne de gauche), développer la branche "Groupes d'étudiants" (dossier FST) en cliquant sur la flèche. Puis sélectionner l'année "Licence 3" et enfin votre emploi du temps :



Votre emploi du temps sera affiché :



### 3.8. Les sportifs de haut niveau

La Faculté des Sciences et Techniques encourage les étudiants qui souhaitent mener de front leurs études et les compétitions sportives de haut niveau. Ainsi, des dispositions particulières (aménagement du calendrier, sessions spéciales d'examens, cours de soutien etc.) sont prévues pour les étudiants ayant le statut de sportifs de haut niveau.

Le statut de "sportif de haut niveau" est apprécié par une commission universitaire, après examen du dossier sportif à déposer auprès du **Service Universitaire des Activités Physiques Sportives** (SUAPSA), au gymnase (bât. A) dès le 1<sup>er</sup> mois de la rentrée.

Responsable : Xavier Demuth

3 rue des Frères Lumière

68 093 Mulhouse Cedex

Téléphone : +33 (0)3 89 33 66 92

Fax : +33 (0)3 89 33 66 95

Courriel : suaps(at)uha.fr

Internet : <http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/index.html>

Le responsable pédagogique de la filière est chargé d'organiser la mise en place de ces dispositions, en relation avec les équipes pédagogiques.

Pour en savoir plus : <http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/sport-de-haut-niveau>

### 3.9. Les étudiants salariés

Les étudiants qui travaillent durant certaines heures de cours et qui souhaitent bénéficier d'un régime "salarié" (12h30 minimum par semaine) doivent se signaler à la scolarité de la FST **dès les premières semaines de la rentrée.**

Pour être en règle, ils devront compléter **un formulaire de dispense de cours** disponible à la scolarité de la FST (même si cela a déjà été signalé lors de l'inscription administrative) et **fournir une copie du contrat de travail.**

### 3.10. Les étudiants boursiers

Conditions d'assiduité aux cours et de présence aux examens :

En application des dispositions du décret n° 51-445 du 16 avril 1951, **l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être inscrit et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés** et réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation. Il doit être inscrit correctement (**inscription administrative et inscription pédagogique**).

En ce qui concerne la présence aux examens, le candidat titulaire d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux doit se présenter aux examens correspondant à ses études, **sans exception.**

ATTENTION : Le non-respect de l'une des obligations précitées entraîne le **versement des sommes indûment perçues.**

## **Contrôles et sanctions**

**Les contrôles afférents à l'assiduité aux cours, TD, TP** et à la présence **aux examens** sont conduits sous la responsabilité des présidents d'université, des directeurs d'école et des chefs d'établissement. Ceux-ci doivent apporter toute leur coopération en fournissant aux services du CROUS les documents ou fichiers relatifs à l'assiduité des étudiants et à leur présence aux examens, accompagnés des justificatifs d'absence. À défaut, le CROUS peut les demander directement à l'étudiant.

**Dans le cas où ces pièces ne sont pas transmises par l'étudiant dans les délais fixés (= 7 jours), le CROUS se réserve le droit de suspendre le versement de la bourse. Cette suspension est également opérée lorsque l'étudiant ne se présente pas aux examens qui se déroulent à la fin des semestres.**

Si, à la suite d'une relance du CROUS, les justificatifs ne sont toujours pas fournis, une procédure d'émission d'un ordre de reversement d'une partie ou de la totalité de la bourse est mise en œuvre.

Lorsqu'un étudiant boursier **doit interrompre ses études** au cours de l'année universitaire **pour des raisons médicales graves** (traitement médical, hospitalisation), il est tenu d'en informer le service de scolarité de la FST et de **transmettre toutes pièces justificatives nécessaires dans les délais.**

**RAPPEL IMPORTANT** : les justificatifs doivent être remis à la scolarité de la FST **au plus tard sept jours après la date d'émission**, sinon, ils ne seront plus pris en compte.

### 3.11. Etudiants Campus France

Recommandations médicales importantes

Dans le cadre de votre inscription à l'Université, la visite médicale est une étape importante et obligatoire. C'est pourquoi vous devez, une fois que vous aurez pris connaissance de votre emploi du temps :

1. Dans les deux mois qui suivent votre arrivée sur le territoire français, prendre rendez-vous auprès du service de Santé Universitaire pour une visite médicale de prévention.
2. Effectuer une radio des poumons : pour cela, un bon de radiographie vous sera remis lors de votre visite médicale au SUMPPS. La visite médicale et la radiographie sont gratuites.

Contact du service auquel il faut vous adresser si vous êtes étudiant(e) à Mulhouse :

Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

1 rue Alfred Werner

68093 Mulhouse

Maison de l'étudiant, 1<sup>er</sup> étage

téléphone : 03 89 33 64 47

mail : [sumpps@uha.fr](mailto:sumpps@uha.fr)

Nous vous rappelons que vous devez aussi vous inscrire à la Sécurité Sociale. Cette démarche est obligatoire, elle doit être effectuée après le paiement de la Contribution Vie étudiante et de Campus (CVEC) et après votre inscription à l'université.

### 3.12. UE Libre

Ouverture du site de l'UHA pour l'inscription des étudiants aux UE Libres ([www.uelibres.uha.fr](http://www.uelibres.uha.fr))

-Pour les UE annuelles et celles ne fonctionnant qu'au S1 : **du 18 septembre au 13 octobre 2023**

-Pour les UE fonctionnant qu'au S2 : **du 08 au 27 janvier 2024**

**Attention : passé cette date, vous ne pourrez plus vous inscrire...**

Rappel : l'UE libre est OBLIGATOIRE dans chaque filière de licence et est **notée**. Sans note à cette UE, la compensation annuelle ne pourra pas se faire. **D'où l'importance de cette démarche !!!**

Attention avant de faire votre choix, vérifiez la compatibilité avec votre emploi du temps... Evitez de choisir une UE libre qui se déroule en journée à une heure où vous êtes susceptible d'avoir cours...

Les étudiants qui choisissent des **ECUE à la Fonderie ou FLSH doivent se rapprocher de ces composantes pour connaître les dates d'examens.**

Si vous rencontrez un problème de créneau horaire au début du 2<sup>e</sup> semestre (UE annuelles), contactez immédiatement la scolarité pour trouver une solution....

### 3.13. Lexique des termes universitaires

**ECTS** : European Credit Transfert System

Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu 30 ECTS, soit par acquisition des crédits de chaque UE du semestre, soit par application des règles de compensation entre les UE constitutives du parcours suivi .

**UE** : Unité d'Enseignement

**ECUE** : Elément Constitutif d'UE

**Coef** : coefficient affecté à la note de l'UE pour le calcul de la moyenne du semestre.

**MCC** : Modalités de Contrôle des Connaissances

**Contrôle TD** : note obtenue lors des épreuves effectuées lors des travaux dirigés en groupe

**EC1** : Examen Commun n°1

**EC2** : Examen commun n°2, etc...

## 4. Les modalités de contrôle des connaissances - MCC

### 4.1. Licence 3 semestre 5

#### Fiche semestre 5

Code UE ou ECUE	Intitulé précis de l'UE / ECUE	mutualisation(s)	Type de contrôles	Coeff. Epr.	Coeff. UE	ECTS UE	Heures CM	Heures TD	Heures TP	Durée totale
13MUALG5	UE ALGEBRE : GROUPES - ANNEAUX - CORPS		Contrôles TD	1	3	6	26	26		52
			EC1 Ecrit 2 h	1						
			EC2 Ecrit 3 h	2						
13MUCIN5	UE CALCUL INTEGRAL		Contrôles TD	1	3	6	24	24		48
			EC1 Ecrit 2 h	1						
			EC2 Ecrit 3 h	2						
13MUEME5	UE ESPACES METRIQUES ET TOPOLOGIE GENERALE		Contrôles TD	1	3	6	24	24		48
			EC1 Ecrit 2 h	1						
			EC2 Ecrit 3 h	2						
13MUAN15	UE ANALYSE NUMERIQUE 1		EC1 Ecrit 2 h	1	2	3	14	14		28
			EC2 Ecrit 2 h	1						
13MUAN25	UE ANALYSE NUMERIQUE 2		EC1 Ecrit 2 h	1	2	3	14	14	0	28
			EC2 Ecrit 2 h	1						
13MUASR5	UE ALGORITHMIQUE ET STRUCTURES	Info, MIAGE	EC1 écrit 2h	1	1	3	14	22		36
			EC2 écrit 2h	1						
	RECURSIVES	Info transf.								
13MULAN5	UE LANGUE S5 (anglais)		Contrôles TD [ ]		1	3		24		24
<b>Totaux SEMESTRE 5</b>						<b>30</b>	<b>116</b>	<b>148</b>	<b>0</b>	<b>264</b>
Contrôles TD : au moins 2 évaluations			EC : Examen Commun							

[ ] Etudiant(e)s dispensé(e)s de contrôle continu (salariés, chargés de famille, sportifs de Ht-niveau) : Les UE à valider et les MCC seront définies avec le Responsable de Filière sur le contrat pédagogique.

## 4.2. Licence 3 semestre 6

Fiche semestre 6										
Code UE ou ECUE	Intitulé précis de l'UE / ECUE	mutualisation(s)	Type de contrôle	Coeff. Epr.	Coeff. UE/ECUE	ECTS UE	Heures CM	Heures TD	Heures TP	Durée totale
13MUCDI6	UE CALCUL DIFFERENTIEL ET EQUATIONS DIFFERENTIELLES		Contrôles TD	1	3	6	26	26		52
			EC1 Ecrit 2 h	1						
			EC2 Ecrit 3 h	2						
13MUGAF6	UE GEOMETRIE AFFINE ET EUCLIDIENNE		Contrôles TD	1	3	6				
			EC1 Ecrit 2 h	1						
			EC2 Ecrit 3 h	2			23	23	46	
13MUPRB6	UE PROBABILITES		Contrôles TD	1	3	6	24	24		48
			EC1 Ecrit 2 h	1						
			EC2 Ecrit 3 h	2						
13MUCSC6	UE CALCUL SCIENTIFIQUE		EC1 Ecrit 2 h	1	2	3	14	10	4	28
			EC2 Ecrit 2 h	1						
13MUAUT6	UE AUTOMATES	Info	EC1 écrit 2 h	1	1	3	16	14		30
			EC2 écrit 2 h	1						
13MUPP36	UE PROJET PROFESSIONNEL 3				1	3				
13MPLIB6	ECUE Matière Libre		Modalités définies resp.		1			24		24
13MPPGE6	ECUE Projet (* suivi : 1h td/étudiant)		Note projet(*)		1			1*		1
13MULAN6	UE LANGUE S6 choix Anglais ou allemand		Contrôles TD [ ]		1	3		24		24
<b>Totaux SEMESTRE 6</b>						<b>30</b>	<b>103</b>	<b>146</b>	<b>4</b>	<b>253</b>
Contrôles TD : au moins 2 évaluations			EC : Examen Commun							
- Les notes des ECUE ne sont pas conservées d'une année à l'autre.										
(*) La note de projet contiendra au moins une note de rapport écrit et une note de soutenance orale et pourra inclure d'autres évaluations.										
En cas d'absence prolongée justifiée exceptionnelle (motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité), l'enseignant responsable peut proposer une validat par projet de substitution ou par épreuve écrite et/ou orale de substitution. Les autres cas d'absence entraîneront un défaillant.										
[ ] Etudiant(e)s dispensé(e)s de contrôle continu (salariés, chargés de famille, sportifs de Ht-niveau) : Les UE à valider et les MCC seront définies avec le Responsable de Filière sur le contrat pégagoc										

## 5. Informations importantes :

### Certification obligatoire pour l'obtention de grade de la licence

#### 5.1. Certification obligatoire pour l'obtention de grade de la licence :

##### a) PIX (nouvelle certification des compétences numériques)

Pour l'obtention du diplôme de licence, chaque étudiant doit se présenter à l'épreuve PIX durant son cursus (Décision CFVU du 24 mai 2018). Plus d'informations vous seront données ultérieurement.

Cette mesure sous-entend qu'un étudiant ayant obtenu 180 Crédits à sa Licence peut se voir refuser la délivrance de son diplôme s'il ne s'est pas présenté à la certification PIX,

#### 5.2. Plagiat : (concerne TOUT travail rendu par l'étudiant)

Dans le règlement des examens validé par la CFVU du 2 octobre 2014, le plagiat est assimilé à une fraude. Cette information est présentée à chaque étudiant de l'Université de Haute Alsace susceptible de rédiger un document long de type thèse, mémoire ou rapport de stage.

Le plagiat consiste à reproduire un texte, une partie d'un texte, des données ou des images, toute production (texte ou image), ou à paraphraser un texte sans indiquer la provenance ou l'auteur.

Le plagiat enfreint les règles de la déontologie universitaire et il constitue une fraude. Le plagiat constitue également une atteinte au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle, susceptible d'être assimilé à un délit de contrefaçon.

En cas de plagiat dans un devoir, dossier, mémoire ou thèse, l'étudiant sera présenté à la section disciplinaire de l'université qui pourra prononcer des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion.

Dans le cas où le plagiat est aussi caractérisé comme étant une contrefaçon, d'éventuelles poursuites judiciaires pourront s'ajouter à la procédure disciplinaire.

### 5.3. Examens :

#### Examens finaux:

Un étudiant ne peut solliciter un enseignant au sujet de sa copie ou de sa note avant la publication des résultats validés par le jury.

#### Contrôle intermédiaire ou de TD :

L'étudiant est autorisé à consulter sa copie en présence de l'enseignant. La note communiquée ne sera validée qu'après délibération du jury.

**Tous les règlements sont à lire sur le site : [www.fst@uha.fr](http://www.fst@uha.fr), onglet « Etudiants » - rubrique « Réglementation ».**

### 5.4. Coordonnées utiles

**Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS) :**

Maison de l'Étudiant (Bâtiment Q)

1, rue Alfred Werner<sup>[SEP]</sup> – 68093 Mulhouse Cedex

Téléphone : 03 89 33 64 46

**Secrétariat du Service Social Maison de l'Étudiant (Bâtiment Q)**

1, rue Alfred Werner<sup>[SEP]</sup> – 68093 Mulhouse Cedex

Téléphone : 03 89 33 62 18

E-mail : [accueil.social@uha.fr](mailto:accueil.social@uha.fr)

**Psychologue :** [alexis.boehrer@uha.fr](mailto:alexis.boehrer@uha.fr)

**Psychiatre :** [maud.hartmann@uha.fr](mailto:maud.hartmann@uha.fr)

**Service d'Information & d'Orientation**

Rez-de-chaussée de la Maison de l'Étudiant (bâtiment Q) - Campus Illberg

1 rue Alfred Werner, 68 093 MULHOUSE Cedex

Téléphone : [03 89 33 64 40](tel:0389336440)

E-mail : [sio@uha.fr](mailto:sio@uha.fr)

Ouverture :

les lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h,

le jeudi de 10h30 à 12h et de 13h à 17h.

**Conseiller d'Orientation Psychologue**

**Service d'Information et d'Orientation**

E-mail : [noel.pelletier@uha.fr](mailto:noel.pelletier@uha.fr)

Téléphone : [03 89 33 62 93](tel:0389336293)